PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 4 juillet 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue le 4 juillet 2023 à 20h00 au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Jean Lachance, M. Luc Blouin, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Absent : M. Frédéric Lagacé

Nancy Clavet, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 4 juillet 2023**

2. **Acceptation du procès-verbal**

    2.1. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023

3. **Suivis aux procès-verbaux**

4. **Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles**

5. **Administration générale**

    5.1. Modification du calendrier des séances pour l'année 2023

    5.2. Mandats de services professionnels pour la surveillance de travaux et le contrôle des matériaux- Côte Lafleur

    5.3. Immatriculation du tracteur Massey Ferguson – Mandataire

    5.4. Fondation québécoise du cancer – 6ième édition de *La marche de Québec*

6. **Sécurité publique**

7. **Transport routier**

    7.1 Travaux d'asphaltage dans la route du Mitan – Octroi de contrat

    7.2. Travaux dans la route du Mitan – Autorisation de paiement

8. **Hygiène du milieu**

9. **Aménagement, urbanisme et développement**

10. **Loisirs et culture**

11. **Correspondance**

12. Varia

13. Suivis de dossiers

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-07-130

Il est proposé par M. Alexandre Gagnon, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2. Acceptation des procès-verbaux

2023-07-131

2.1. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

3. Suivis aux procès-verbaux

4. Autorisation des comptes à payer et des dépenses incompressibles

2023-07-132

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Luc Blouin et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 264 600.87$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-133

5. Administration générale

5.1. Modification du calendrier des séances pour l'année 2023

ATTENDU la résolution 22-12-286 adoptant le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2023 ainsi que l'heure des séances qui est fixée à 20h00;

CONSIDÉRANT une discussion à l'effet de tenir les séances du Conseil plus tôt, soit à 19h ;

CONSIDÉRANT une demande de Mme Nancy Clavet, directrice générale, afin de déplacer la séance du conseil du 7 août 2023 au 14 août 2023, en raison de la période de vacances;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu :

QUE le calendrier des séances 2023 soit modifié comme suit :

Lundi 9 janvier	Mardi 4 juillet
Lundi 6 février	Lundi 14 août
Lundi 6 mars	Lundi 11septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1er mai	Lundi 6 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 4 décembre

QUE soit modifiée la tenue des séances du Conseil à 19h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-134

5.2. Mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux – Réfection de la Côte Lafleur

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance et le contrôle qualité des matériaux par une firme ayant l'expertise dans le domaine dans le cadre du projet de réfection de la Côte Lafleur ;

ATTENDU QUE la réception de deux offres de services professionnelles, dont la firme Englobe au montant de 19 076.26$ plus taxes, tel qu'indiqué dans l'offre datée du 14 juin 2023 et la firme Stantec au montant de 18 785.65$ plus taxes, tel qu'Indiqué dans l'offre du 26 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Jean Lachance, et il est résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre de services professionnelles et accorde le contrat à Stantec au montant de 18 785.65$ plus taxes ;

QUE la dépense soit payée à même le poste budgétaire : « Immobilisation – Côte Lafleur », laquelle sera remboursée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-135

5.3. Immatriculation du tracteur Massey Ferguson – Mandataire

ATTENDU QU'il est nécessaire d'immatriculer le tracteur Massey Fergusson ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu de mandater M. François Delisle, responsable des travaux publics à immatriculer le tracteur auprès de la Société d'Assurances Automobile du Québec, et ce, au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

5.4. Fondation québécoise du cancer – 6ième édition de La marche de Québec

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6. Sécurité publique

7. Transport routier

2023-07-136

7.1. Travaux d'asphaltage dans la route du Mitan – Octroi d'un contrat

ATTENDU la réception de trois soumissions afin d'effectuer des travaux d'asphaltage dans la route du Mitan, dont celle de l'entreprise « Les Excavations Ben Coulombe & fils » au montant de 9 000 plus taxes, tel qu'indiqué dans l'offre du 30 juin 2023, celle de l'entreprise PAVCO au montant de 16 621$ plus taxes, tel qu'indiqué dans l'offre du 27 juin 2023 ainsi que la soumission de Pavage Carmichael au montant de 12 760.20$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 4 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE le mandat d'asphaltage comprend :

- La mobilisation et le transport ;
- Fournir, coller, niveler, compacter plusieurs couches d'asphalte pour la remise à niveau des deux parties affaissées ;
- Le nivellement de l'accotement avec gravier 0-3/4 compacté le long de la surface pavée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans accepte la soumission et accorde le contrat de pavage à Excavation Ben Coulombe & Fils Excavation et terrassement au montant de 9 000$ plus taxes.

Ces frais seront payés par le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergures ou supra municipaux (PPA-ES).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-137

7.2. Travaux dans la route du Mitan – Autorisation de paiement

ATTENDU QUE la programmation numéro 6 dans le cadre de la TECQ (2019-2023) a été approuvée le 10 mai 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE cette programmation incluait un montant de 10 000$ destiné à des travaux dans la route du Mitan ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'entreprise « Les Excavations Richard Gosselin » d'effectuer des travaux de réparations dans la route du Mitan ;

ATTENDU QU'une soumission, datée du 10 octobre 2022, comprenait les coûts relatifs aux travaux de nettoyage de fossés, avec transport de matériel et la réparation des accotements avec de l'asphalte concassée aux endroits prioritaires ;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués pour un montant de 14 391.40$ plus taxes, tel qu'indiqués dans la facture du 13 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau, et il est résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans approuve le paiement de la facture du 13 juin 2023, au montant de 14 391.40$ plus taxes;
- D'affecter un montant de 10 000$ dans le cadre du programme de la TECQ (2019-2023);
- Que l'excédent de la dépense soit payé à même le surplus accumulé non affecté et totalisant la somme de 5 109.17$ taxes nettes, laquelle fera partie du seuil d'immobilisation dans le cadre de la TECQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme, aménagement et développement

10. Loisirs et culture

11 Correspondance

12. Varia

2023-07-138

12.1 Autorisation de paiement de facture – Beaudet & Fontaine

ATTENDU QUE par la résolution 2022-11-270, la municipalité a mandaté la firme de comptable Beaudet Fontaine CPA afin de procéder à une vérification détaillée pour l'audition des livres pour l'exercice financier 2022, au montant de 12 000$ plus taxes ;

ATTENDU QU'une première facture d'honoraires datée du 12 janvier 2023 et représentant un montant de 2 500$ plus taxes a été payée ;

ATTENDU QU'une deuxième facture d'honoraires datée du 19 mai 2023 et représentant un montant de 3 300$ plus taxes a été également payée ;

ATTENDU QU'une nouvelle facture d'honoraires professionnels datée du 2 juin 2023, au montant de 19 000$ plus taxes, a été transmise à la municipalité ;

ATTENDU QU' un montant de 12 000$ était prévu au budget 2023, mais qu'à ce jour les frais de comptabilité et de vérification s'élèvent à 30 813.31$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans approuve le paiement de la facture du 2 juin 2023, au montant de 19 000 $ plus les taxes;
- De transférer la totalité du budget du poste budgétaire « Greffe » vers le poste budgétaire « Gestion financière et administrative – Comptabilité et vérification », soit la somme de 16 136.23$ pour payer la dépense.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-139

12.2. Règlement d'emprunt 2023-399 – Modification de l'article 6 du règlement

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2023-06-116 la municipalité a adopté le règlement numéro 2023-399 décrétant une dépense de 936 208$ et un emprunt de 410 156$ pour la réfection de la Côte Lafleur ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande à la municipalité d'adopter une résolution qui modifie l'article 6 dudit règlement d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Gagnon, appuyé par Mme Sandrine Reix, et il est résolu de modifier et de remplacer l'article 6 du règlement 2023-399 par le suivant :

ARTICLE 6 AFFECTATION

« Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment la subvention TECQ (2019-2023) au montant de 365 475 $ dont la programmation de travaux datée du 2 mai 2023 fait partie intégrante du règlement, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière de 230 156 $ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Accélération, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports et la municipalité de Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans, le 18 février 2022, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-140

12.3. Renouvellement de la qualification en traitement des eaux usées

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le certificat de qualification en traitement des eaux usées de M. François Delisle, auprès d'emploi-Québec ;

ATTENDU QUE ce renouvellement représente un montant de 125$ pour une durée de 5 ans ;

Il est proposé par M. Luc Blouin, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'autoriser Mme Nancy Clavet, directrice générale :

- De procéder au renouvellement du certificat de qualification en traitement des eaux usées de M. François Delisle, auprès d'emploi-Québec ;

- De payer un montant de 125$ à l'ordre du ministère des Finances.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-141

12.4. Demande de contribution financière – Tir de tracteurs Île d'Orléans

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alexandre Gagnon, et il est résolu d'autoriser une subvention de 100.00 $ en faveur des tirs de tracteur de l'Île d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

2023-07-142

12.5. Achat d'un billet - Fondation Félix Leclerc

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Luc Blouin, et il est résolu d'autoriser l'achat d'un billet pour la Fondation Félix Leclerc au montant de 150$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère) présent(e)s.

13. Suivi de dossiers

14. Période de questions

Une période de questions est tenue. Le Conseil a pris acte des questions et commentaires qui ont été posés.

2023-07-143

Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Alexandre Gagnon à 20h32.

Le maire Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Jean Lapointe, maire	Nancy Clavet Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 4 juillet 2023;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 juillet 2023.

_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Nancy Clavet
Directrice générale et greffière-trésorière